

Sauveteurs secouristes du travail - Maintien et actualisation des compétences



Durée
7 heures
1 jour



Prérequis

- Un certificat de SST de moins de 2 ans.
- Le SST qui n'aurait pas suivi une session de Maintien et d'Actualisation des Compétences (MAC) de SST dans le délai de 2 ans n'est plus inscrit sur les listes des SST de l'entreprise. Cependant son obligation de porter secours demeure. La validation des 7 compétences attendues lors d'une session MAC permet de délivrer un nouveau certificat de SST pour 24 mois.



Public concerné

Toute personne titulaire d'un certificat de Sauveteur-Secouriste du Travail ou d'un précédent MAC SST de moins de deux ans.



Effectif maximum
10 personnes



Qualification Intervenant (e)(s)

Formateur SST habilité suivant le dispositif INRS imposé



Moyens pédagogiques

Cas concrets d'évaluation, Discussions de groupe, Ateliers d'apprentissage, Exposés didactiques complémentaires, Exercices pratiques, Mannequins adulte, enfant et nourrisson ; Défibrillateur Automatisé Externe (DAE), Plan d'intervention du SST.

Moyens d'encadrement de la formation : La formation est dispensée par un formateur titulaire du certificat de formateur SST en cours de validité.

Nombre de stagiaires par session : 4 minimum / 10 maximum.



Modalités d'évaluations

Evaluation par le formateur conformément au dispositif INRS.

Objectifs

- Mettre à niveau, compléter et perfectionner ses connaissances et compétences de Sauveteur-Secouriste du Travail
- Obtenir le renouvellement de son certificat de SST

Programme

Tour de table

Echanges sur les pratiques et les questions depuis la dernière formation ou MAC SST.

Evaluation formative de l'action de protection et de secours du SST

Elle est basée sur des accidents du travail (AT) simulés permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST : Protéger, Examiner, Faire alerter, Secourir, Action de prévention qui aurait pu éviter l'accident.

Révision des gestes d'urgence (les items révisés sont basés sur le constat d'écarts de l'évaluation précédente ; tout le programme ne sera pas revu) :

- Déterminer l'action déduite de l'examen préalable ; la mettre en oeuvre ; vérifier, par observation de la victime, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ; adapter l'action en cas d'apparition de nouveaux signes, jusqu'à l'arrivée des secours spécialisés.
 - a) La victime saigne abondamment - cas particuliers,
 - b) La victime s'étouffe,
 - c) La victime se plaint d'un malaise,
 - d) La victime se plaint de brûlures - cas particuliers,
 - e) La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements,

Sauveteurs secouristes du travail - Maintien et actualisation des compétences

- f) La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment,
g) La victime ne répond pas mais elle respire - cas particuliers
h) La victime ne répond pas et ne respire pas :
- RCP (Réanimation Cardio-Pulmonaire) et utilisation au plus tôt du DAE (Défibrillateur Automatisé Externe =>DSA ou DEA) sur l'adulte, l'enfant et le nourrisson
- Actualisation de la formation :
 - o Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles : le SST premier maillon de la Prévention dans l'entreprise et de l'information des dangers observés ; dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques en matière de prévention.
 - o Situations inhérentes aux risques spécifiques à l'entreprise, à l'établissement, à la profession d'après les préconisations du médecin du travail. On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation initiale.
 - Modifications et compléments au programme depuis la dernière formation continue ou la formation initiale.
 - Réponse aux questions que le SST se pose dans la mise en œuvre pratique de son rôle dans l'entreprise, des actions de secours qu'il a entreprises ou sur ses connaissances ou savoir-faire.

Validation du SST : 2 épreuves certificatives

- Epreuve 1 : Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulé (action/analyse), le participant devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement (4 compétences évaluées);
- Epreuve 2 : Lors d'un entretien avec le formateur, le participant devra répondre à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention (3 compétences évaluées).

Un nouveau certificat édité par l'INRS sur FORPREV sera envoyé au participant via son service formation dans la semaine qui suit la session.

Le + DEKRA

- Des formateurs, des experts techniques et un réseau de partenaires en France,
- Une méthodologie éprouvée,
- Une pédagogie innovante,
- Un espace client,
- Une démarche RSE avec la fourniture de 90% de nos livrets sous format digital.

Flashez ce QRCode
pour accéder à notre
site internet



Modalités d'accessibilité

DEKRA est mobilisé au travers de sa mission Handicap et mettra tout en œuvre pour la pleine réussite de ses formations